



# AGMSA

Marne Ardennes Meuse

**Jeudi 11 Juin 2026**



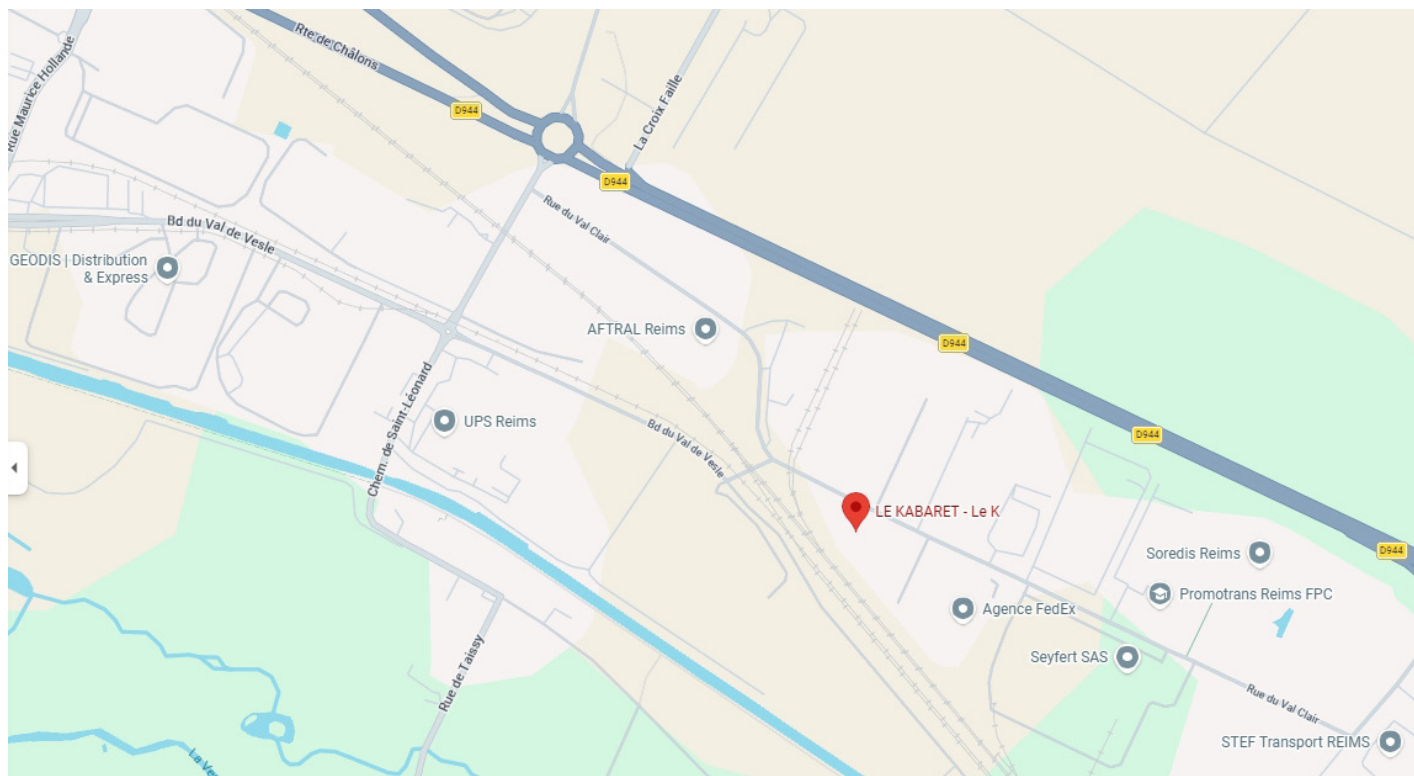
## Pour faciliter votre accès

Un service de cars a été mis en place (se référer au circuit des autocars joint).

En cas de déplacement en voiture, merci de privilégier le co-voiturage.

Les frais de déplacement seront indemnisés, sur demande, aux délégués qui seraient dans l'impossibilité d'utiliser le service des autocars ou de s'organiser pour un co-voiturage. Des formulaires vous seront remis sur demande.

La perte de salaire pour les délégués du 2<sup>ème</sup> collège sera remboursée à l'employeur sur présentation d'un justificatif qui vous sera remis à l'émargement.



Si besoin, merci de contacter : [assistantededirectionmam.blf@mam.msa.fr](mailto:assistantededirectionmam.blf@mam.msa.fr) ou 03 24 59 52 77